

SANTÉ SCOLAIRE



Ce service est chargé du suivi des élèves et des dossiers médicaux contenant les vaccinations, les visites médicales et les problèmes de santé ou les handicaps pouvant affecter la scolarité.

● ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET ÉDUCATIF DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Le service santé scolaire assure le suivi des élèves nécessitant une attention médicale particulière. Ceux-ci bénéficient **d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**, permettant à l'administration et à l'équipe enseignante de connaître les dispositions à prendre, définies lors d'une réunion de mise en place.

Pour les élèves en situation de handicap, un **Projet Personnel de Scolarisation (PPS)** est proposé, en collaboration avec le réseau Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH), afin de définir les aménagements nécessaires pour favoriser la réussite scolaire de l'élève. Les dossiers sont ensuite examinés par la Commission d'Aides et d'Orientation Pédagogique (CSEI) pour validation.



● ORGANISATION DES VISITES MÉDICALES

Les médecins scolaires réalisent un examen médical pour les élèves des classes de Grande Section (GS) et de CE2. Cet examen, effectué avec l'appui de l'infirmière scolaire (qui contrôle les constantes), comprend un entretien individuel, une auscultation cardio-respiratoire et une vérification de la posture et de la colonne vertébrale. Des contrôles de la vue et de l'audition sont également réalisés, l'audiogramme étant systématique pour les élèves de Grande Section.

● SUIVI DE SANTÉ DES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

Chaque élève dispose d'un dossier médical confidentiel qui le suit tout au long de sa scolarité. Ces dossiers sont vérifiés chaque année afin de mettre à jour les changements de classe et de contrôler les rappels de vaccinations.